Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_56-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-056

Objet de la délibération
Autorisation d'ouverture des crédits – Budget Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	15	16

Date de la convocation
10 décembre 2025

Vote
A la majorité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, Mme LE FERREC Solenn, M. JAMET François, M. SKOCZ Daniel, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, Mme Marion VEGER et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme TERREE Marie-Christine a donné pouvoir à M. LANGLET Ronan, M. BOTHUAN Joël, Mme PONTREAU Marie et Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : Mme VEGER Marion
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, entre le 1er janvier d'une année et jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025, soit un total de 34 211,00 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_56-DE

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser les dépenses d'investissement du budget annexe dans la limite par chapitres budgétaires précisée ci-dessous :

chapitre	Libellé	BP 2025	**Ouverture par anticipation 2026**
20	immobilisations incorporelles	30 000,00 €	**7 500,00 €**
23	Immobilisations en cours	106 844,00 €	**26 711,00 €**
		136 844,00 €	**34 211,00 €**

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL